



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2018
Français
Original : anglais

Approche globale de la lutte antimines

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. La résolution [2365 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, adoptée le 30 juin 2017, a été la première résolution consacrée exclusivement à la lutte antimines. En adoptant cette résolution, le Conseil a réaffirmé l'importance critique de la lutte antimines pour la paix et la sécurité, les interventions humanitaires d'urgence et le développement durable, tout en constatant qu'elle facilite les efforts de stabilisation et de pérennisation de la paix.

2. Le présent rapport fait suite à la demande du Conseil, formulée dans la résolution [2365 \(2017\)](#), tendant à ce que le Secrétaire général lui présente un rapport sur l'application de cette résolution dans un délai d'un an. Il donne un aperçu de la réaction de l'ONU face à la menace que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés et des tendances et faits nouveaux marquants dans le domaine de la lutte antimines. Portant sur la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018, le rapport est fondé sur des données et des analyses émanant du Service de la lutte antimines de l'ONU et d'autres entités du système des Nations Unies, dont les opérations de maintien de la paix, ainsi que d'États Membres.

II. Tendances et faits nouveaux marquants

3. Les instruments du droit international ont continué à servir de rempart contre la prolifération des armes explosives au cours de la période considérée. L'Afghanistan a ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et les cinq protocoles y afférents, notamment le Protocole V, qui établit la responsabilité d'un État d'aider à éliminer les restes explosifs de guerre résultant d'un conflit auquel il a participé. L'État de Palestine est devenu la quatre-vingt-quatorzième haute partie contractante au Protocole V, tandis que le Bénin et Sri Lanka ont adhéré à la Convention sur les armes à sous-munitions. L'adhésion de Sri Lanka et de l'État de Palestine en décembre 2017 a permis de renforcer l'universalité de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, pierre angulaire du droit international humanitaire, en portant le nombre d'États Parties à 164, ce qui est encourageant. Le 18 septembre 2017,

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 juillet 2018).



l'Algérie a détruit ses dernières mines terrestres antipersonnel, s'acquittant ainsi de ses obligations en vertu de la Convention.

4. Malheureusement, les conflits ouverts continuent de renforcer la contamination actuelle des terres par des explosifs, anéantissant les efforts de déminage déployés par l'Organisation des Nations Unies, les États Membres, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, dans son rapport *Landmine Monitor 2017*, a recensé 8 605 victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes, soit plus du double qu'en 2014¹. Au moins 2 089 de ces victimes ont été tuées. Ce nombre total concerne essentiellement les victimes recensées de conflits armés en Afghanistan, en Libye, en Ukraine et au Yémen. Compte tenu de la gravité des conflits en Iraq et en République arabe syrienne, en particulier, et de la difficulté de recueillir des données précises pendant les conflits ouverts, le nombre réel de victimes est probablement nettement supérieur.

5. On ne sait pas exactement combien d'engins explosifs improvisés sont posés ou fabriqués. On sait seulement que ces engins sont la cause de la récente augmentation du nombre de victimes de munitions explosives dans le monde. En 2017, le *Landmine Monitor* a recensé 1 805 victimes d'engins explosifs improvisés qu'elles ont elles-mêmes déclenchés ; il s'agit d'armes explosives artisanales, conçues pour exploser du fait de la présence ou de la proximité de la victime ou du contact avec celle-ci. Cela représente le nombre total annuel de victimes le plus élevé depuis 1999, année où le *Monitor* a commencé à communiquer des informations². En outre, selon des études, l'éventualité que des victimes d'engins explosifs improvisés meurent ou subissent plusieurs amputations est plusieurs fois supérieure à de telles occurrences parmi les victimes des mines terrestres³. En 2017, en Afghanistan, chaque mois 170 personnes en moyenne ont été victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés – soit la moyenne mensuelle la plus élevée depuis 2001. Les victimes de restes explosifs de guerre, en particulier, étaient en grande majorité des enfants. Dix pour cent de toutes les victimes civiles en Afghanistan sont le fait d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes.

6. Je reste préoccupé par l'urbanisation des conflits armés, car à l'heure actuelle, l'emploi sans discrimination d'engins explosifs fait en majorité des victimes civiles dans les centres urbains. Les zones résidentielles de plusieurs États touchés continuent d'être jonchées de grandes quantités de restes explosifs de guerre, notamment d'engins explosifs improvisés. En Iraq, la densité, la complexité, la diversité et la quantité de restes explosifs de guerre, y compris les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés, retrouvés à Mossoul, en particulier dans la vieille ville, sont sans précédent. Tant que ce niveau intolérable de contamination n'est pas éliminé, les interventions humanitaires d'urgence seront entravées et les civils ne pourront pas rentrer chez eux en toute sécurité. Vu l'ampleur de la contamination et la quantité des débris, on estime que le processus de déminage prendra au moins dix ans.

7. Les hostilités en République arabe syrienne, qui connaît l'un des conflits les plus dévastateurs des temps modernes, se sont poursuivies sans relâche pendant la période considérée. Entre janvier 2015 et février 2018, en moyenne 162 explosions par jour ont été signalées dans ce pays. Près de la moitié des blessures liées au conflit

¹ Voir http://www.the-monitor.org/media/2615219/Landmine-Monitor-2017_final.pdf.

² Ibid.

³ <http://bmjopen.bmj.com/content/bmjopen/7/7/e014697.full.pdf>.

en République arabe syrienne est causée par ces explosions⁴. Des armes explosives ont continué d'être utilisées sans discernement et de manière systématique dans des zones urbaines et rurales peuplées, touchant particulièrement les personnes déplacées et celles qui regagnent volontairement les zones dangereuses. Le déminage et la neutralisation des munitions non explosées et des engins explosifs improvisés dans ces zones constituent une première étape cruciale pour rendre les villages et les villes suffisamment sûrs pour le retour des déplacés. L'accès limité aux communautés dans le besoin, dû en partie à la poursuite des hostilités dans le pays et à la présence de munitions explosives, a entravé la lutte antiminés et contraint les organisations humanitaires à suspendre leurs activités à maintes reprises afin d'assurer la sécurité de leur personnel.

8. Le conflit en cours dans l'est de l'Ukraine a fait que cette partie du pays est infestée d'explosifs, ce qui constitue un grave risque pour la population. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a noté qu'au cours de la période allant du 16 août 2017 au 15 février 2018, les restes explosifs de guerre ont fait plus de deux fois plus de morts parmi les civils que les hostilités proprement dites⁵.

9. Même lorsque les hostilités actives sont moins intenses et des années et souvent des décennies après leur cessation, les mines terrestres et les restes explosifs de guerre demeurent une menace pour les civils. À titre d'exemple, malgré le fait qu'un cessez-le-feu a été signé au Cambodge il y a plus de 25 ans, 2017 a été la première année où l'on a passé un mois sans enregistrer de victimes de mines terrestres ou de munitions non explosées.

10. Les effets des mines terrestres, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés ne se limitent pas aux civils. Les opérations de maintien de la paix ont de plus en plus souvent pour mandat d'opérer dans des environnements dangereux et complexes. En novembre 2017, j'ai confié au général de corps d'armée (en retrait) Carlos Alberto dos Santos Cruz (Brésil) la mission de formuler des recommandations concrètes et efficaces pour réduire le nombre de morts et de blessés parmi le personnel de maintien de la paix. De manière significative, le rapport a souligné que les armes de petit calibre, engins explosifs improvisés, véhicules piégés et mines terrestres ont été à l'origine de la majorité des décès de soldats de la paix.

11. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) opère dans un environnement de menace asymétrique où les soldats de la paix et les Forces de défense et de sécurité maliennes sont régulièrement la cible d'engins explosifs improvisés. Depuis 2014, la MINUSMA enregistre le plus grand nombre de morts parmi toutes les opérations de paix des Nations Unies, ce qui l'a amenée à adopter une posture plus robuste et à mettre en œuvre une série de mesures visant à la rendre mieux à même de déceler et de contrer les menaces. En 2017, les attaques sont devenues plus complexes, la quantité des explosifs utilisés au Mali s'est accrue et ils ont été disposés avec plus d'efficacité. Ces tendances s'aggraveront vraisemblablement. Si la hausse notable du nombre mensuel d'incidents impliquant des engins explosifs improvisés enregistré au Mali depuis novembre 2017 se maintient, on pourrait enregistrer deux fois plus d'incidents de ce type en 2018 que l'année précédente. Bien que les attentats par engins explosifs improvisés visent principalement les forces de sécurité, le nombre de victimes civiles

⁴ Voir « Physical rehabilitation needs and services for persons with injuries and disabilities », Humanity and Inclusion, issue brief – Syrie (avril 2018). Disponible à l'adresse suivante : https://hi.org/sn_uploads/content/HI_IssueBrief_Syria_-_REHABILITATION_april2018.pdf.

⁵ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme en Ukraine <http://www.ohchr.org/EN/Countries/ENACARRegion/Pages/UARports.aspx>.

augmente régulièrement, étant donné que la menace s'est déplacée vers les zones les plus peuplées du centre du Mali.

III. Application de la résolution 2365 (2017) du Conseil de sécurité

12. Dans sa résolution 2365 (2017), le Conseil de sécurité s'est déclaré vivement préoccupé par la menace grave et persistante que les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés font peser non seulement sur les civils, mais également sur le personnel humanitaire et de maintien de la paix. Appelant à l'action, le Conseil a invité les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions concernées et les autres parties prenantes à poursuivre leurs efforts concernant la protection des civils, à continuer à renforcer les capacités des soldats de la paix à réduire les menaces, à améliorer la planification et l'exécution des mandats, à pérenniser la paix, à renforcer les capacités nationales et à promouvoir des partenariats efficaces. La présente section de mon rapport met en lumière les efforts déployés dans la mise en œuvre de la résolution au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 avril 2018.

Protection des civils

13. La prévention et le règlement des conflits et l'instauration d'une paix durable constituent mes priorités fondamentales en matière de protection des civils. Lorsqu'il n'a été possible ni de prévenir les conflits ni de pérenniser la paix, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger la vie, les droits de l'homme et la dignité des civils touchés par un conflit ou ses conséquences. La lutte antimines protège les civils en atténuant la menace que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, notamment grâce à l'évaluation des risques liés à ces dispositifs et au déminage des foyers et des zones d'habitation, à la sensibilisation aux risques et aux moyens de les réduire, aux services d'aide et de réadaptation mis à la disposition des victimes et à la réouverture de routes à la circulation, y compris pour faciliter le retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées.

14. Le territoire du Sahara occidental, où les zones situées de part et d'autre du mur de sable de 1 465 kilomètres qui sépare la région sont infestées de mines terrestres et de restes explosifs de guerre, demeure au nombre des régions les plus densément minées au monde. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a déminé plus de 5 kilomètres carrés, permettant aux nomades et aux populations locales vivant dans la région de circuler librement avec leur bétail et aux observateurs militaires de l'ONU de surveiller le cessez-le-feu entre l'Armée royale marocaine et les forces militaires du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro.

15. En accordant la priorité à des activités de repérage et de déminage, les opérations de maintien de la paix éliminent la menace immédiate et favorisent la mobilité du personnel des missions, y compris des forces de maintien de la paix, protégeant ainsi les civils. Pendant la période considérée, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei a déminé plus de 360 kilomètres de route, ce qui a permis d'intensifier les patrouilles effectuées par les soldats de la paix et a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire. Disposant d'une zone déminée et dépolluée, la Force a pu établir d'autres bases d'opérations aux fins du maintien de la paix et être ainsi mieux à même d'atteindre les objectifs de son mandat. Cette présence plus solide de la mission a contribué à faire baisser le nombre d'actes de violence.

16. Le déminage est également une activité cruciale du processus de liquidation des opérations de maintien de la paix. Alors que les effectifs de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) étaient réduits en vue de sa fermeture le 15 octobre 2017, le Service de la lutte antimines a reçu pour instruction de détruire les munitions périmées et inutilisables des unités militaires et de police rapatriées et de dépolluer un site qui avait été utilisé pour la destruction de munitions et d'explosifs périmés. Cet appui était indispensable pour que la MINUSTAH puisse garantir aux civils une utilisation sans risques du site à l'avenir. Après que des mesures similaires ont été prises en vue de la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire le 30 juin 2017, ce soutien essentiel a été inclus dans le manuel du Département de l'appui aux missions sur la liquidation des missions.

17. Dans les zones où les hostilités se poursuivent, ou dans celles où les activités de déminage n'ont pas encore été achevées, la menace que représentent pour les civils les restes explosifs de guerre peut être réduite en informant la population et en encourageant des comportements qui atténuent les risques pour les personnes, les biens et l'environnement. Pendant la période considérée, en Somalie, un complément de 50 agents de liaison avec les communautés, dits « relais communautaires », a été déployé pour informer la population des risques et décrire les comportements sûrs à adopter dans les zones où les civils sont en danger. Ces relais communautaires, dont 60 % ont été recrutés parmi les jeunes à risque et 9 % étaient des femmes, ont assuré la liaison avec des civils, y compris des agents humanitaires et des représentants de l'État, dans 263 communautés. Parmi ceux qui ont reçu une formation aux risques, 40 % étaient des femmes.

18. Au Darfour, les équipes de sensibilisation aux risques ont établi le dialogue avec les populations locales sur les places publiques et dans les lieux de culte, les écoles et les camps de personnes déplacées. Les enfants sont tout particulièrement visés car ils constituent la majorité des victimes d'engins explosifs. Afin de sensibiliser les nomades, qui sont extrêmement vulnérables à la menace posée par les engins explosifs, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a également dispensé une formation aux risques le long des itinéraires de pacage traditionnels. Au total, depuis juillet 2017, les équipes de sensibilisation aux risques au Darfour ont organisé 1 685 séances distinctes, formant plus de 100 000 personnes, dont 22 500 hommes, 20 000 femmes, 35 000 garçons et 28 500 filles. En outre, 500 000 personnes, dont plus de 47 % étaient des enfants, ont été sensibilisées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ses partenaires au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad, autant de pays où sévit le groupe terroriste Boko Haram. L'UNICEF a également informé des risques plus 1,8 million de civils au Yémen, qui est depuis peu infesté de restes explosifs de guerre à grande échelle.

19. Les personnes déplacées doivent être informées avec précision et par divers moyens des risques d'explosion, et ce bien avant de décider de retourner dans leur foyer. En Iraq, les acteurs de la lutte antimines se sont mis d'accord avec les responsables de l'action antimines du Groupe mondial de la protection, ainsi qu'avec le Gouvernement iraquien, sur le contenu des supports de sensibilisation aux risques, afin de veiller à la cohérence du message transmis tout en évitant les doubles emplois. Lorsque l'accès à l'éducation est déterminé par le sexe, le Service de la lutte antimines travaille avec des femmes volontaires pour diffuser des messages de sensibilisation vitaux auprès des autres femmes, qui jouent un rôle essentiel en enseignant à leurs enfants et à leur entourage les comportements sûrs à adopter.

20. L'ONU aide les États Membres à intégrer l'assistance aux victimes aux politiques, plans et cadres juridiques nationaux plus généraux ayant trait au handicap, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au développement et à la réduction de la pauvreté. En juillet 2017, à Tunis, le Service de la lutte antimines, en coordination avec le

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a organisé le premier atelier sur l'assistance aux victimes pour la Libye. Les parties prenantes libyennes et internationales des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'action antimines ont débattu de leurs stratégies, rôles et responsabilités s'agissant de répondre aux besoins des personnes blessées par des armes explosives dans le pays, à l'issue de quoi le Centre libyen de lutte antimines s'est engagé à faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale d'assistance aux victimes.

21. L'ONU prête également un appui aux victimes de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés, ainsi qu'à leur famille et à leur communauté. La MINUAD a collaboré avec une organisation non gouvernementale locale afin d'identifier au Darfour 50 victimes devant bénéficier d'une aide ciblée prévoyant la formation de revenu et la réinsertion sociale, notamment grâce à la création de petites activités commerciales telles que les épiceries, l'élevage et la vente d'eau. L'amélioration de la situation socioéconomique des victimes contribue à leur réinsertion dans leur communauté en leur permettant de participer au développement économique de leur société, conformément à l'impératif de « ne laisser personne de côté » exprimé dans les objectifs de développement durable.

Protection du personnel de maintien de la paix

22. Plus de 100 000 hommes et femmes en poste dans des opérations de paix des Nations Unies risquent leur vie pour améliorer celle des autres. En 2017, 59 d'entre eux ont perdu la vie du fait d'actes de malveillance impliquant l'utilisation d'engins explosifs, et 150 autres ont été blessés. La sécurité du personnel de maintien de la paix doit être une priorité absolue et il est essentiel à cette fin de lui donner les compétences, les connaissances et le matériel nécessaires pour réduire la menace posée par les engins explosifs.

23. Au Mali, depuis sa création en 2013, la MINUSMA a enregistré plus de 350 morts et blessés, dont 65 morts lors d'attaques par engins explosifs, notamment par engins explosifs improvisés, de plus en plus utilisés. Afin de mieux préparer les contingents à mener des opérations dans des situations où le risque d'explosion est élevé, le Service de la lutte antimines a mis en place un cadre complet visant à réduire la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Ce cadre prévoit la fourniture d'une formation et d'un encadrement adaptés, avant le déploiement et sur le terrain, de conseils techniques et stratégiques et de matériel spécialisé, notamment des détecteurs de métaux à pénétration de sol, des robots télécommandés et des véhicules à l'épreuve des mines. Au cours de la période considérée, en vue de renforcer les capacités des pays fournisseurs de contingents et de favoriser la viabilité, plus d'une centaine d'experts nationaux ont été formés pour dispenser une formation préalable au déploiement. Une fois déployés, les militaires continuent de bénéficier d'une formation et d'un encadrement spécialisés afin de faciliter l'application progressive des tactiques, techniques et procédures. Cette approche globale a aidé à réduire de 50 % depuis 2016 le nombre des victimes d'engins explosifs improvisés dans les rangs de la MINUSMA. Elle a également permis aux contingents de la Mission de mieux repérer les engins explosifs improvisés avant leur explosion, la proportion des engins ainsi détectés passant de 11 % en 2014 à 40 % dans les premiers mois de 2018. La MINUSMA restant la mission la plus souvent visée par des attaques, ces efforts sauvent des vies et facilitent la mobilité de la Mission et l'exécution de ses mandats.

24. En Somalie, des initiatives globales de réduction des risques ont également eu des résultats positifs. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a formé plus de 15 000 soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés

et 800 autres aux techniques de détection spécialisées, renforçant ainsi la capacité de l'AMISOM d'agir dans des environnements à haut risque. Le Service a également fourni du matériel spécialisé, notamment des détecteurs de métaux et des combinaisons d'artificier. Des documents de référence en amharique, en anglais, en français et en somalien ont été distribués au personnel de maintien de la paix dans plus de 100 postes sur le terrain et les équipes de l'AMISOM ont contrôlé plus de 6 000 kilomètres de route. Pendant la période considérée, la fouille et la sécurisation de 680 bâtiments et de 13 kilomètres carrés de terrain non bâti, notamment avec l'aide de 34 chiens détecteurs d'explosifs, ont permis de protéger des civils et des soldats de la paix dans toute la zone d'opérations de l'AMISOM. Toutes ces mesures ont contribué à faire baisser le nombre de membres du personnel de la Mission atteints par chaque explosion d'engin explosif improvisé, qui est passé de 2,42 en 2015 à 1,26 en 2016 puis à 1,10 en 2017.

25. Pendant la période considérée, dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), où la présence de mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre continue de représenter une menace pour les forces de maintien de la paix, la mission a éliminé en toute sécurité plus de 1 000 mines antipersonnel et a organisé des séances d'information sur la sécurité à l'intention d'environ 600 membres du personnel militaire et civil de l'ONU. Près de 4 000 membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ont reçu une formation similaire.

Lutte antimines dans le cadre de la planification de l'action de l'ONU et de la communication d'informations y relatives

26. L'Organisation agit plus rapidement et plus efficacement, et des vies sont ainsi sauvées, lorsque la menace que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés est prise en compte dès le début de la planification et de la programmation d'une opération. Au Darfour, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont préparé ensemble le retour des déplacés et des réfugiés, notamment en détectant et en détruisant les restes explosifs de guerre dans les zones abandonnées. De cette façon, on a pu protéger les personnes qui rentraient chez elles et celles qui ne l'ont pas encore fait ont des motifs de croire qu'un retour dans de bonnes conditions de sécurité est possible. Par ailleurs, pendant la période à l'examen, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a systématiquement inclus des dispositions relatives à la lutte antimines dans les plans d'ouverture et de fermeture de ses bases d'opérations et des sites de protection des civils, procédant ainsi à des relevés et au déminage dans sa zone d'opérations et améliorant par là-même la sécurité des futurs habitants.

27. En 2017 et 2018, il a été tenu compte de la menace que représentent les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés ainsi que de la nécessité de lutter contre les mines dans la majorité des plans d'aide humanitaire. Le déminage a facilité l'accès des humanitaires aux populations sinistrées et plus de 80 % du public ciblé en République arabe syrienne et en Afghanistan a été sensibilisé aux risques posés par les mines. Les données relatives à la pollution par engins explosifs aident à définir les besoins en matière de protection, et les informations détaillées sur les cas avérés de pollution, lorsqu'elles existent, constituent pour les humanitaires un moyen déterminant d'apprécier la situation, rendant leur action plus sûre.

28. Le Gouvernement libyen et l'Organisation ont pleinement tenu compte de la lutte antimines pendant leurs consultations sur le Cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2019-2020, partenariat renouvelé dont l'objectif est de pérenniser le développement, la prospérité, la paix et la sécurité. Ces considérations sont également

présentes dans l'élaboration du plan d'aide humanitaire pour 2018 et la planification de l'aide d'urgence dans ce pays.

29. Des informations sur l'ampleur du problème des mines et les activités mises en place pour y remédier figurent par ailleurs dans les rapports périodiques sur les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales présentés au Conseil de sécurité, ainsi que dans les rapports thématiques, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Les informations sur les difficultés rencontrées et sur la réduction des risques sont ventilées par lieu, par sexe et par âge lorsque cela est possible, afin d'en mieux comprendre les incidences sur la population et de mieux hiérarchiser les activités de déminage et de sensibilisation aux risques.

Pérennisation de la paix

30. En 2016, les États Membres ont souligné, dans la résolution [70/262](#) de l'Assemblée générale et la résolution [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, résolutions jumelles portant sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qu'il fallait à tout prix pérenniser la paix si l'on voulait prévenir le déclenchement, l'intensification, la poursuite ou la récurrence de conflits. Les programmes de lutte antimines constituent un premier pas indispensable vers l'instauration de la paix et de la stabilité en ce qu'ils permettent de rétablir les services publics, de favoriser un développement durable et d'empêcher que des groupes armés ne s'emparent d'armes et de matières explosibles et ne les utilisent, d'où l'importance de la lutte contre les mines dans le contexte de la sécurité et du développement, deux notions intimement liées.

31. La lutte antimines permet d'accomplir des progrès dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en contribuant à rendre les sociétés pacifiques et inclusives et les institutions efficaces (Objectif 16.1) ainsi qu'en accélérant la réalisation de plusieurs autres des 17 objectifs de développement durable. La culture de terres polluées, qui permettrait de réduire la pauvreté et prévenir la faim (Objectifs 1 et 2), n'est possible qu'une fois que les restes explosifs de guerre ont été neutralisés. À l'issue des conflits, les enfants ne peuvent retourner à l'école et recevoir une éducation de qualité (Objectif 4) qu'une fois les explosifs éliminés de leur environnement. L'accès à une eau salubre et à des services énergétiques abordables (Objectifs 6 et 7) ne peut être assuré que si les infrastructures sont sécurisées avant d'être remises en service. Étant conscient du rôle que la lutte antimines joue dans le développement durable, je salue les efforts faits par les États touchés, notamment l'Afghanistan et la République démocratique populaire lao, pour adopter à l'échelle nationale un objectif ou un indicateur propre à la lutte contre les mines.

32. En ce qu'elle permet de multiplier rapidement les dividendes de la paix dans les communautés frappées par les conflits, la lutte antimines conduit au renforcement de la confiance, y compris le long des lignes de confrontation, ce qui est essentiel. Étant donné les progrès qu'elle permet d'accomplir immédiatement après les conflits, il est indispensable d'envisager, dès les premières phases des négociations, de faire figurer dans les accords de paix des dispositions sur ce point. Dans l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs et dépôt des armes conclu en 2016 par le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, il est reconnu que le déminage constitue une condition sine qua non du développement rural après conflit et une perspective d'emploi pour les ex-combattants engagés dans un processus de réinsertion socioéconomique. Avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires, y compris le Fonds pour la consolidation de la paix, l'organisation de déminage Humanicemos Desminado Humanitario a augmenté sa capacité de réinsertion des ex-combattants en leur proposant un emploi dans le secteur de la lutte antimines. Ce projet vise à réintégrer jusqu'à 146 personnes

(dont 20 % de femmes). Participer à l'enlèvement des mines terrestres qu'ils ont contribué à poser est également un moyen remarquable pour les ex-combattants de réparer les torts causés aux victimes.

33. Pendant la période à l'examen, l'Organisation a facilité des pourparlers et d'autres formes de contact entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque au sujet d'un accord de règlement. Dans le cadre d'un ensemble de mesures de confiance, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a dépollué en priorité des champs de mines retenus par les responsables des deux camps, faisant ainsi ressortir le rôle positif que joue la lutte antimines dans le renforcement de la confiance entre des parties négociant un accord de paix. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a dispensé une formation et des conseils à des membres du Comité des personnes disparues à Chypre sur les zones polluées par des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et sur la détection du métal, permettant ainsi au Comité de participer en toute sécurité au processus général de réconciliation entre les deux communautés.

34. Les activités de lutte antimines menées en République centrafricaine à l'appui du processus politique, qui ont consisté à détruire de façon sûre des armes et des munitions, ont contribué à l'exécution, par la MINUSCA, de programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité, d'une part, et de désarmement, de démobilisation et de réintégration, d'autre part, en partenariat avec des groupes armés. Le Service de la lutte antimines a aidé les autorités nationales centrafricaines à gérer et stocker des armes et des munitions en toute sécurité, en apportant des infrastructures et une formation. Un tel appui est essentiel pour faciliter le redéploiement progressif des forces de défense et de sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire national et ouvre la voie à la stratégie de désengagement, le moment venu, de la présence des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Ce renforcement des capacités nationales s'est révélé être un facteur déterminant dans l'examen des demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au Conseil de sécurité pendant la période à l'examen, auxquelles il a fait droit dans sa résolution [2399 \(2018\)](#).

Renforcement des capacités nationales

35. Les États Membres sont responsables de la sûreté et de la sécurité des civils, et l'Organisation aide ceux d'entre eux qui en font la demande à renforcer leurs capacités de lutte antimines pour qu'ils s'acquittent de cette responsabilité.

36. En Afghanistan, l'Organisation s'est attelée à améliorer les moyens techniques, les services d'appui et les fonctions d'orientation et de coordination stratégiques de la Direction nationale de la coordination de la lutte antimines. Forte de l'intégration dans ses rangs de plus d'une centaine d'agents de l'Organisation recrutés sur le plan national, la Direction est désormais en mesure d'administrer le programme national de lutte antimines. L'Organisation lui apporte actuellement un concours sous forme de conseils techniques, de conseils de gestion et d'une aide à l'élaboration, à l'échelle nationale, de normes conformes aux Normes internationales de la lutte antimines, auxquelles tous les partenaires de réalisation institutionnels sont tenus de se conformer lorsqu'ils mènent des opérations dans le pays.

37. En coopération avec d'autres partenaires, l'Organisation a prêté un appui essentiel à la création de l'Autorité somalienne de gestion des explosifs, qui exerce de façon indépendante et responsable des fonctions de coordination, de gestion et de réglementation des activités de lutte contre les mines en Somalie. Grâce au Plan badbadoo (protection) de gestion des engins explosifs à l'échelle nationale, qui vise à ce que la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel soit dûment appliquée d'ici à 2022, le Gouvernement somalien a pleinement pris en main le

Système de gestion de l'information pour la lutte antimines et est davantage conscient des incidences de la pollution par engins explosifs sur la population.

38. Le renforcement progressif des capacités de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des engins explosifs de la Police somalienne sera crucial à l'approche de l'élection présidentielle en 2021. Pendant la période à l'examen, le Service de la lutte antimines a amélioré la capacité opérationnelle de la Police somalienne en formant et en conseillant le personnel chargé de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des engins explosifs à Mogadiscio, à Kismayo et à Dhuusamarreeb ainsi qu'en fournissant aux équipes nouvellement formées des robots, des combinaisons spécialement conçues à cet effet et des véhicules. L'aide prêtée concernant la mise au point d'un système global de gestion des armes et des munitions conforme aux obligations résultant des sanctions, y compris l'élaboration des dispositifs, politiques et procédures juridiques nécessaires, est conçue de façon à permettre de lever partiellement l'embargo sur les armes actuellement en place et donne au Gouvernement somalien les moyens de mieux communiquer des informations au Conseil de sécurité.

39. Fortes d'une grande expérience du déminage, les autorités irakiennes de lutte antimines se concentrent de plus en plus sur la lutte contre les engins explosifs improvisés, que l'on trouve fréquemment dans les zones libérées. Pendant la période à l'examen, l'Organisation a dispensé des conseils et une formation sur le repérage, le marquage et la neutralisation d'engins de ce type dans la province d'Anbar, activités que l'on s'attache à mettre également en place dans les provinces de Ninive et de Kirkouk. Ces compétences sont particulièrement importantes dans les zones où les personnes rentrent chez elles, constituant ainsi une étape indispensable en vue des activités de reconstruction et de développement.

Partenariats

40. Afin d'optimiser les résultats de la lutte antimines et l'utilisation des dons, l'Organisation coopère avec des partenaires de confiance aux échelles nationale et mondiale. En février 2018, le Service de la lutte antimines a planifié et coordonné la vingt et unième Réunion internationale des directeurs de programmes nationaux de lutte antimines et des conseillers de l'ONU, qui s'est tenue au Palais des Nations, à Genève. Cette réunion annuelle rassemble les États Membres, les autorités nationales de lutte antimines, les entités des Nations Unies, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé dans le but d'échanger les pratiques optimales, de renforcer les partenariats et d'établir de nouvelles collaborations. Le thème de la réunion (« Promouvoir la protection, la paix et le développement ») a permis de faire ressortir le rôle crucial de la lutte antimines dans le cadre de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix et de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

41. À la suite de la signature d'un mémorandum d'accord par la Commission de l'Union africaine et le Service de la lutte antimines en avril 2017, l'Organisation et l'Union africaine ont renforcé davantage leur partenariat dans le domaine de la lutte antimines. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué de fournir des orientations techniques à l'appui de l'application du Cadre stratégique de l'Union africaine pour la lutte antimines et l'élimination des restes explosifs de guerre et a soutenu le projet pilote de l'Union concernant la gestion de la sécurité des munitions, au moyen d'interventions en Guinée-Bissau et au Malawi. Le Service de la lutte antimines et l'Union ont publié conjointement un manuel de sécurité sur les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés, disponible en cinq langues, qui a été distribué aux États membres de l'Union et au personnel des opérations de soutien à la paix déployées à Abyei, au Darfour, au Mali

et en Somalie, afin de former et de sensibiliser les soldats à la menace que posent les engins explosifs.

42. Dans les situations d'urgence d'ordre humanitaire, la coopération entre les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales assurée grâce au volet de lutte antimines du Groupe mondial de la protection garantit une lutte intégrée, efficace et répondant au principe de responsabilité. L'intégration systématique de la lutte antimines dans la planification et les appels humanitaires, aux niveaux souhaités, permet de prendre en compte les risques explosifs dans l'ensemble des opérations humanitaires, en particulier dans les situations d'urgence qui se font jour lorsqu'une zone de responsabilité n'a pas encore été activée à l'échelle nationale.

43. Au Myanmar, grâce à la coopération de 10 ministères, de plus d'une quarantaine d'acteurs nationaux et internationaux issus de la société civile et d'organismes des Nations Unies, des conditions de plus en plus favorables à la lutte antimines et au renforcement de la coordination pratique ont pu être réunies. Une telle coordination a porté ses fruits auprès des bénéficiaires des activités de lutte contre les mines : la trousse d'information sur le danger des mines mise en place en concertation a permis de sensibiliser plus de 321 000 personnes exposées grâce à des messages réguliers.

IV. Cohérence de la lutte antimines dans le système des Nations Unies

44. Le Service de la lutte antimines de l'ONU préside le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimine⁶, ce qui permet d'assurer la cohérence de l'assistance aux États touchés, d'évaluer conjointement des situations à risque et d'intégrer la lutte antimines dans des dispositifs plus larges relatifs à l'aide humanitaire, aux droits de l'homme, au désarmement et au développement. Le Groupe élabore actuellement la prochaine stratégie de lutte antimines, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

45. Ce dispositif interinstitutions destiné à assurer cohérence et coordination s'applique également aux interventions sur le terrain. En vue de contribuer à la stabilisation en Iraq, le Service de la lutte antimines, dont la plupart des projets sont mis en œuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, collabore étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin que les tâches requises par la lutte antimines soient synchronisées avec les priorités de relèvement et de reconstruction. Grâce à l'analyse détaillée du conflit réalisée par le PNUD dans le cadre de son mécanisme de financement pour la stabilisation immédiate, les interventions menées au titre de la lutte antimines contribuent directement aux résultats du processus de stabilisation. Dans les zones libérées de l'Iraq, ces interventions consistent donc avant tout à détecter les mines et à déminer les principales infrastructures pour permettre le retour de la population dans de bonnes conditions de sécurité. Par ailleurs, au Mali, dans la région de Mopti, en raison d'une très forte augmentation du nombre des attaques par engins explosifs

⁶ Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines est composé des 12 départements et bureaux du Secrétariat, institutions spécialisées, fonds et programmes suivants : le Service de la lutte antimines de l'ONU (Département des opérations de maintien de la paix), le Bureau des affaires de désarmement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et la Banque mondiale sont observateurs.

improvisés au début de 2018, le Service de la lutte antimines a dispensé aux chauffeurs des convois humanitaires une formation spécifique à la sensibilisation au risque. Cette formation a permis d'atténuer la menace liée aux attaques, de réduire leurs effets sur les opérations et les perturbations de l'acheminement de l'aide humanitaire, vitale pour les populations vulnérables.

46. La lutte antimines est également considérée comme partie intégrante de l'intervention humanitaire urgente en République arabe syrienne, où on estime que 8,2 millions de personnes vivent dans des zones touchées par des incidents liés à des explosifs et 13,1 millions ont besoin d'une aide humanitaire. Le sous-groupe chargé de la lutte antimines du Groupe mondial de la protection rassemble 29 partenaires dans des pôles humanitaires régionaux et fait office d'instance de coordination des activités, l'objectif étant de réduire les effets des engins explosifs sur la population civile et les humanitaires en République arabe syrienne. Ainsi, durant la période considérée, l'UNICEF et les partenaires du Groupe ont dispensé une formation de sensibilisation au risque à plus de 1,3 million de personnes, l'UNICEF ayant assuré la formation de la majorité d'entre elles.

47. En Iraq, la majorité des victimes d'engins explosifs sont des hommes, car ils sont souvent les premiers à retourner dans les zones libérées et ils ont plus de chance de participer à des activités de repérage, de déminage et de reconstruction des bâtiments détruits. Cet exemple démontre la nécessité de planifier, de programmer et d'évaluer les activités liées à la lutte antimines en tenant compte du sexe des victimes. Les directives concernant l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les programmes de lutte antimines des Nations Unies fournissent aux programmes de terrain et aux partenaires de précieuses orientations et je note avec satisfaction qu'on les examine et les actualise, afin de les adapter aux nouvelles difficultés sur le terrain et aux meilleures pratiques.

48. Le Service de la lutte antimines veille à disposer en permanence de moyens d'intervention rapide et d'assistance technique, afin de déployer des experts et du matériel spécialisé pour faire face à des menaces graves ou, à la demande d'entités des Nations Unies chargées de l'action humanitaire et du développement, d'aider ses homologues nationaux en réalisant des évaluations des besoins, des activités de formation et en dispensant des conseils. À l'invitation du Coordonnateur des opérations humanitaires, des experts ont été déployés au Burkina Faso, en novembre 2017, afin d'évaluer la menace que représentent les engins explosifs liés aux activités de Boko Haram dans le nord du pays. Les mesures recommandées aux fins de la réduction de ce risque seront appliquées en 2018, une fois les ressources nécessaires allouées. Des experts ont également été déployés en Afghanistan, au Cameroun, au Nigéria, dans l'État de Palestine, au Soudan, au Soudan du Sud et dans le Territoire du Sahara occidental, où ils ont fait progresser la mise en œuvre du programme de lutte antimines, amélioré la coordination avec les principaux partenaires et les autorités locales et renforcé leurs capacités.

Mesures prises par l'ONU pour lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés

49. Comme indiqué plus haut, les soldats de la paix, les forces de sécurité des États Membres et les civils étant de plus en plus souvent la cible des attaques perpétrées par des acteurs non étatiques à l'aide d'engins explosifs improvisés, l'ONU prend les mesures voulues sur le terrain.

50. En outre, des directives sont élaborées au Siège dans les domaines programmatique, opérationnel et technique afin de contrer les risques auxquels est exposé le personnel de maintien de la paix. Le Service de la lutte antimines a coordonné la rédaction des normes de l'ONU concernant la neutralisation des engins

explosifs improvisés à l'issue de consultations approfondies. Ces normes, entrées en vigueur en juin 2018, complètent le Manuel militaire destiné au groupe chargé de la neutralisation des explosifs et munitions (Military Explosive Ordnance Disposal Unit Manual) et le Guide sur la réduction de la menace liée aux engins explosifs improvisés (Improvised Explosive Device Threat Mitigation Handbook). Tous ces éléments complémentaires représenteront conjointement un ensemble complet de directives utilisables dans le cadre de l'instruction préalable au déploiement et de l'entraînement sur le théâtre d'opérations, qui sont dispensés aux soldats de la paix.

51. Dans le cadre de son projet de développement de la capacité de survie aux attaques par engins explosifs improvisés, le Département des opérations de maintien de la paix élabore une annexe au manuel destiné aux unités militaires du génie, traitant principalement de la capacité de détection, des procédures d'exploitation technique des engins explosifs improvisés et des cours sur la réduction de la menace.

52. Dans l'initiative que j'ai présentée le 24 mai 2018, « Sécuriser notre avenir commun : un programme de désarmement », j'ai fait état des menaces que représentent les engins explosifs improvisés et de leurs conséquences dans de nombreux domaines d'activité de l'ONU. Je suis en faveur d'une stratégie de réduction de cette menace plus homogène, applicable à l'échelle du système. Sous la conduite du Service de la lutte antimines, l'Organisation s'attachera à ce que la coordination interinstitutions dans ce domaine soit renforcée et cohérente.

V. Observations

53. Les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés constituent une menace mortelle longtemps après la fin des conflits et font un nombre disproportionné de victimes parmi les civils. Ces armes frappent de manière aveugle et ne font pas de distinction entre la botte d'un soldat et le pied d'un enfant. Les handicaps et souffrances qu'elles causent ne doivent jamais être sous-estimés.

54. Si ces engins explosifs continuent de faire sentir leurs effets délétères même dans les pays où les armes se sont tuées depuis des décennies, ils font de manière inquiétante un nombre croissant de victimes dans les pays en proie à un conflit. Pour que diminue le nombre de morts et de blessés, suite à l'explosion de mines terrestres, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés, nous ne devons pas perdre de vue notre priorité commune, à savoir prévenir et régler les conflits et assurer les conditions d'un développement durable dans le respect des droits de l'homme. À cet égard, une responsabilité particulière incombe aux parties à un conflit.

55. Le recours accru à des engins explosifs improvisés et l'emploi de techniques extrêmement avancées constituent une menace croissante pour la sûreté et la sécurité aussi bien des civils que des intervenants humanitaires et des soldats de la paix. Je me félicite de la définition de normes concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés : cette étape importante permettra à l'ONU d'adapter son action à l'évolution des risques et d'intervenir avec plus de sûreté et d'efficacité. Dans mon programme de désarmement, j'ai évoqué la nécessité d'adopter une stratégie globale à l'échelle du système afin d'agir de manière plus efficace et intégrée. De fait, le programme dispose que, sous la conduite du Service de la lutte antimines, les organismes des Nations Unies s'emploient à renforcer la cohérence et la coordination interinstitutions dans la lutte contre les engins explosifs improvisés. Par ailleurs, j'engage vivement les pays fournisseurs de contingents à mieux préparer leurs soldats de la paix à faire face aux situations et aux menaces qu'ils rencontreront une fois déployés sur le terrain. Je souscris sans réserve au plan d'action visant à améliorer la sécurité des soldats de la paix, en vertu duquel plusieurs des mesures recommandées

par le général Santos Cruz seront mises en œuvre pour mieux sensibiliser au risque, améliorer la formation et permettre au personnel en tenue de mieux réduire la menace liée aux explosions, en particulier celles d'engins explosifs improvisés. Mon initiative Action pour le maintien de la paix, lancée en mars 2018, vise à raffermir la détermination commune du Secrétariat et des États Membres de répondre à ces besoins urgents.

56. Étant donné que la pollution par les mines, restes explosifs de guerre et engins explosifs improvisés ne fait que croître, de même que le nombre des victimes, il importe au plus haut point que la lutte antimines demeure au premier rang des interventions planifiées par l'ONU. Afin qu'elle soit dûment prise en compte, je demande instamment qu'elle soit intégrée dans les débats nationaux, ainsi que dans la planification et les mandats des interventions de l'Organisation.

57. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont reconnu que la paix est indispensable à la réalisation des objectifs de développement et qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, ni de paix sans développement durable. La lutte antimines ouvre la voie à la paix et au développement durable et contribue notablement et de manière concrète, comme on a pu le constater, à l'instauration de la confiance entre les parties, ce qui bénéficie aux populations des parties au conflit. J'exhorte à inclure, selon qu'il conviendra, des dispositions relatives à la lutte antimines dans les accords de cessez-le-feu et les accords de paix.

58. Je continue d'encourager les États Membres touchés à améliorer la conduite de la lutte antimines au plan national et je les invite à solliciter à cet effet l'aide de l'ONU ou d'autres États Membres en mesure de leur prêter assistance. Je remercie les États Membres qui ont pris des mesures visant à réduire le risque que les engins explosifs constituent pour leurs citoyens, en adhérant notamment aux instruments internationaux pertinents ou en les ratifiant, ainsi que ceux qui ont aidé les États touchés à mener leur propre lutte antimines.

59. Compte tenu de la tendance à la hausse du nombre de morts et de blessés, nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts. Notre publication annuelle *Portfolio of Mine Action Projects*, qui recense les besoins de financement mondiaux pour des activités aussi vitales que le déminage, l'éducation au risque et l'aide aux victimes, chiffre ces besoins à 661 millions de dollars pour 2018. J'engage vivement les États Membres en mesure de le faire à contribuer davantage à la lutte antimines, soit par leur participation active, soit par leur appui politique, soit par le versement de contributions prévisibles et durables au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à la lutte antimines.

60. La résolution [2365 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité constitue une étape charnière de la lutte que nous menons collectivement contre les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés. Il importe que cette lutte reste prioritaire. J'engage le Conseil à examiner tous les ans cette question, à la lumière du rapport sur l'application de cette résolution.